

PRIX DE L'ABONNEMENT.

La Haye. Provinces. Pour un an 28 fr. 30 fr. six mois 14 » 16 » trois mois 7 » 8 »

PRIX DES ANNONCES. Les premières 5 lignes à 1.50 timbre compris et 10 cts. par ligne suivante.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA REDACTION à La Haye, Spui, n° 75.

BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES, Chez M. van Weelden, Libraire, Spui et chez les Libraires Doorman, Libraires, Lange Pooten, à La Haye. Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction franco de port.

LA HAYE, 27 Avril.

Les réformateurs en France.

Il est d'usage de se plaindre contre les propriétaires, contre le despotisme et l'insensibilité de la bourgeoisie, contre le luxe, et en même temps d'attribuer aux classes ouvrières toutes les fautes, tous les maux, toutes les misères, toutes les calamités imaginables à la commune raison.

On prétend améliorer le sort des classes ouvrières, perfectionner et consolider l'existence matérielle, le bien-être et de bonheur, et l'on procède par secousses violentes, on excite des passions sauvages, on s'empare de ruines fumantes, comme si l'histoire ne démontrait pas à chaque page que la force brutale est impuissante à rien édifier.

Nous ne sommes pas de ceux, s'il en est encore, qui veulent maintenir et justifier tout ce qui existe, le progrès est désirable, possible, nous l'appetons de nos vœux, nous avons tousjours dit que la société a pour mission de satisfaire les besoins moraux et matériels de tous ses membres, et que l'existence dans son sein d'hommes ignorants et misérables est un mal affreux qui exige des remèdes prompts, efficaces; il n'a pas fallu que la révolution du 24 février éclatât pour nous dicter ce langage.

Chose étrange! on bouleverse une nation pour organiser le travail, et on rend le travail impossible, on le suspend, on le supprime, on consomme la ruine du travailleur! On se soulève pour conquérir la liberté, et les vainqueurs établissent le despotisme, non un despotisme fait d'oppression, mais un despotisme systématique qui se prétend régulariser et rendre éternel!

La Gazette de Schleswig-Holstein contient à ce sujet les nouvelles suivantes, en date de Rensbourg, le 23 avril, au soir: « Les troupes prussiennes ont quitté hier au soir cette ville. Elles seront suivies immédiatement des autres troupes fédérales et nos dragons qui sont en garnison dans les environs de Rémmeis. Déjà à 7 heures et demie arrivèrent plusieurs voitures, avec des blessés, et des prisonniers danois.

« Ainsi que nous l'avons annoncé hier, les hostilités entre les troupes prussiennes et danoises ont commencé le 22 de ce mois. La Gazette de Schleswig-Holstein contient à ce sujet les nouvelles suivantes, en date de Rensbourg, le 23 avril, au soir: « Les troupes prussiennes ont quitté hier au soir cette ville. Elles seront suivies immédiatement des autres troupes fédérales et nos dragons qui sont en garnison dans les environs de Rémmeis. Déjà à 7 heures et demie arrivèrent plusieurs voitures, avec des blessés, et des prisonniers danois.

« En outre, il invite le gouvernement provisoire à prendre vite un parti, à couvrir ses frontières avec ses propres troupes, étant, dit-il, très-décidé à se retirer quand les soldats lombards ont pris possession des divers points qu'il occupe. » Et pour qu'il ne puisse rester aucun doute sur les motifs qui ont poussé

qu'on essaie de faire prévaloir. Ils sont des premiers à s'apercevoir que les mesures d'organisation du travail déjà prises ont fait cesser le travail dans une foule d'ateliers et l'ont restreint dans ceux que la mise en suspicion des capitaux en a provoqué la fuite; que le numéraire se cache, que le crédit est détruit, que la confiance est morte.

« Un despotisme brutal succéderait à ce qu'ils appellent l'anarchie de la concurrence; les travailleurs seraient parqués, surveillés, exploités dans des casernes industrielles d'où l'émulation, le progrès, la gaieté et la paix seraient à jamais bannis. Seraient-ils mieux logés, mieux nourris? Leur éducation serait-elle mieux faite? On peut en douter grandement; mais ce que nous ne craignons pas d'assurer, c'est qu'une pareille organisation, contraire aux plus nobles penchans, aux plus impérieux besoins de la nature humaine, ravalerait l'ouvrier à l'état d'outil, de manivelle, de bête de somme marchant, vivant, mourant pour accomplir une œuvre qui lui est inconnue.

« On croit marcher dans les voies du progrès et l'on proclame des doctrines rétrogrades! (Journal de Bruxelles.)

La guerre entre la Prusse et le Danemarck.

« Le président de la chambre des communes, Signé, » MARC DE TORREBARA. » Le président de la chambre des pairs, Signé, » duc de SERRADIPALCO. » Le même jour, toutes les statues de bronze représentant quelque membre de la famille des Bourbons ont été renversées pour être portées aux fondeurs et converties en canons.

« En outre, il invite le gouvernement provisoire à prendre vite un parti, à couvrir ses frontières avec ses propres troupes, étant, dit-il, très-décidé à se retirer quand les soldats lombards ont pris possession des divers points qu'il occupe. » Et pour qu'il ne puisse rester aucun doute sur les motifs qui ont poussé

vers la campagne Angeln, mais lorsqu'ils auront atteint les lieux d'embarcation, il peut arriver que le vent d'Est rende leur départ impossible, à moins qu'ils ne puissent avoir recours à la remorque de bateaux à vapeur. Aujourd'hui à 11 heures du soir le nombre des prisonniers arrivés ici était de trente. On a reçu la nouvelle que Schleswig était pris.

« Une autre nouvelle reçue de Rensbourg, en date du 24 au matin, confirme la nouvelle de la prise de Schleswig par les Prussiens. Le fort de Gottorf était encore cette nuit au pouvoir des Danois.

« La Gazette universelle de Prusse publie un supplément dans lequel elle confirme les nouvelles que nous venons de donner d'après la gazette de Schleswig-Holstein.

« Un postscriptum de ce supplément contient la nouvelle que les Danois ont également dû évacuer Gottorf, et que les troupes prussiennes ont pris possession de Schleswig-Holstein.

« Cette même feuille, en publiant l'histoire des faits qui ont amené les hostilités, dit que la Prusse n'a pas déclaré la guerre au Danemarck, mais qu'elle n'a pris les armes que parce qu'elle en avait reçu l'ordre de la diète germanique pour rétablir un ancien droit acquis.

« La Gazette Universelle de Prusse du 26 contient la nouvelle que l'envoyé prussien à Copenhague a reçu l'instruction de demander immédiatement ses passeports, le gouvernement prussien envisageant l'ordre de saisir les navires marchands comme une déclaration de guerre de la part du Danemarck.

Nouvelles d'Italie.

« Le parlement général de la Sicile, dans sa séance du 13 avril, a rendu le décret suivant:

« Art. 1er. Ferdinand de Bourbon et sa dynastie sont pour toujours déchus du trône de Sicile.

« Art. 2. La Sicile sera régie par un gouvernement constitutionnel, après avoir réformé sa constitution; elle appellera au trône un prince italien.

« Fait et délibéré à Palerme, le 13 avril 1848.

« Le président de la chambre des communes, Signé, » MARC DE TORREBARA.

« Le président de la chambre des pairs, Signé, » duc de SERRADIPALCO. »

« Les journaux italiens ne contiennent que très-peu de nouvelles du théâtre de la guerre. Voici ce que nous lisons dans la Presse de Paris:

« Nous parlions hier des bruits qui, depuis quelque temps, circulaient à Milan au sujet de l'inaction subite du roi Charles-Albert. Nous indiquions sommairement les causes de la division très-réelle, quoique jusqu'ici soigneusement dissimulée, qui existe entre le Piémont et le gouvernement provisoire de la Lombardie.

« Cette division a pris subitement un caractère aussi grave qu'inattendu, s'il faut en croire une correspondance du quartier-général de Gazzoldo, que nous avons sous les yeux, et que nous avons de bonnes raisons de regarder comme à peu près officielle.

« D'après cette correspondance, Charles-Albert a signifié au gouvernement provisoire de Milan: premièrement, qu'il considère le Mincio comme l'extrême limite entre la Lombardie et la Vénétie; secondement, que la Vénétie s'étant constituée en république, il n'a pas l'intention de mettre les pieds sur son territoire; troisièmement, que les Autrichiens ayant abandonné le territoire lombard, sauf Mantoue et Peschiera, il croit avoir accompli sa mission.

« En outre, il invite le gouvernement provisoire à prendre vite un parti, à couvrir ses frontières avec ses propres troupes, étant, dit-il, très-décidé à se retirer quand les soldats lombards ont pris possession des divers points qu'il occupe.

« Et pour qu'il ne puisse rester aucun doute sur les motifs qui ont poussé

FRAGMENT DU JOURNAL DE LA HAYE 28 AVRIL 1848.

LES SEPT PECHES CAPITAUX.

I. Orgueil. — La duchesse.

TROISIÈME PARTIE.

CHAPITRE XII.

M. de la Rochaigne n'eut pas au terme de ses ébahissements. En annonçant le refus d'Olivier, dont les auditeurs invisibles de la scène précédente étaient déjà instruits, le baron croyait les trouver dans la consternation.

« Ah! je vous le disais bien, mon amie, M. Olivier ne pouvait tromper votre attente, — ajoutait Hermine.

« Avez-vous raison? — reprenait à son tour le marquis, non moins enclin à se vanter de sa pénétration, — n'avez-vous pas prédit, moi, qu'il refuserait?

« Mais, alors, pourquoi, diable! m'avez-vous demandé mon consentement avec tant d'insolence? — s'écria le baron exaspéré; — pourquoi m'avez-vous supplié, vous, marquis, vous, ma pupille, de faire cette sottise, cette proposition, puisqu'elle devait être refusée?

A ces mots du baron, Ernestine quitta le bras de son amie, et, la figure épanouie, radieuse, elle dit à son tuteur d'une voix touchante:

— Oh! merci, Monsieur, merci, je vous devais le bonheur de toute ma vie, et, je vous le jure, je ne serai pas ingrate!

— A l'autre, maintenant! — s'écria le baron, — mais vous n'avez donc pas entendu? il refuse, il refuse, il refuse.

— Oh! oui, il refuse, — dit Ernestine avec expansion, — noble refus, du plus noble des cœurs!

— Décidément, ils sont fous! — dit le baron.

Puis il cria aux oreilles d'Ernestine: — Mais cet Olivier se marie, il ne veut pas de vous, son mariage est arrêté!

— Grâce à Dieu! — dit Ernestine, — et ce mariage n'a plus maintenant d'obstacle possible; aussi, encore une fois merci, Monsieur de la Rochaigne, jamais, oh! jamais, je n'oublierai ce que vous avez fait pour moi dans cette circonstance.

Le bossu vint heureusement au secours du malheureux baron, dont l'étrange cervelle était sur le point d'éclater.

— Mon cher baron, — lui dit M. de Maillefort, — je vous ai promis le mot de l'énigme.

— Je vous jure qu'il en est temps... marquis; il est plus que temps de dire ce mot... sinon je deviens fou... mes oreilles bourdonnent... ma tête se fend... mes yeux papillotent... j'ai des éblouissements.

— Eh bien! donc, écoutez: ce matin votre pupille vous a déclaré, n'est-ce pas? qu'elle voulait épouser M. Olivier Raimond... et qu'elle voyait dans ce mariage le bonheur de sa vie.

— Ah ça!... vous allez recommencer? — s'écria M. de la Rochaigne en frappant du pied avec fureur.

— Eh bien! qu'ai-je appris?

— N'est-ce donc rien que son désintéressement que vous avez vous-même trouvé admirable? Refuser la plus riche héritière de France, pour tenir un engagement sacré.

— Eh! mon Dieu oui, c'est admirable, superbe! — s'écria le baron, — je sais cela de reste! mais je vous répète que je deviendrai fou à l'instant si vous ne m'expliquez pas pourquoi ce refus, qui devrait vous consterner, vous et ma pupille, vous rend radieux; car enfin, vous voulez marier Ernestine avec M. Olivier?

— Certainement.

— Eh bien! il est comme un forcené pour en épouser une autre.

— Eh! n'est-ce justement cela qui nous transporte, — dit le bossu.

— C'est cela qui nous ravit, — ajouta Ernestine.

— Cela vous ravit qu'il veuille en épouser une autre! — s'écria le baron exaspéré.

— Mais sans doute — reprit le marquis, — puisque, cette fois, c'est elle.

— Qui, elle? — cria le baron; — mais qui, elle?

— Votre pupille.

— Allons, l'autre est ma pupille? à présent, — reprit le bossu, — certainement, — reprit Mlle de Maillefort, — cette autre, c'est moi?

— Encore une fois, baron, — reprit le bossu, — on vous dit que l'autre, c'est elle, votre pupille.

— Oui, c'est Ernestine, — dit le bossu.

— C'est pourtant bien clair, — reprit le bossu.

A cette explication, le baron fut si incompréhensible pour lui que tout le reste, le malheureux baron, se mit autour de lui des regards éfarés: puis il ferma les yeux, trembla, et dit au bossu d'une voix dolente: — Monsieur de Maillefort, vous êtes sans pitié. Je crois avoir la tête aussi forte qu'un autre, mais elle est incapable de résister à un pareil imbroglio,

suivi de MM. Louis Blanc, Flocon et Albert, se retirera. Si, au contraire, M. Ledru-Rollin obtenait un plus grand nombre de suffrages que M. de Lamartine, celui-ci, accompagné de MM. Dupont (de l'Eure), Arago, Crémieux, Armand Marrast, Garnier-Pagès et Marc, donnerait sa démission.

Nous avons peine à croire à cette nouvelle, qui ferait de M. de Lamartine et de M. Ledru-Rollin deux drapeaux opposés au gouvernement provisoire. Nous n'hésitons pas à dire que cette mesure serait un appel à la guerre civile. Il aurait au moins fallu, pour en éloigner le danger, prévenir à temps les électeurs de l'extrême importance de leurs votes. Que signifierait enfin la retraite de l'un ou de l'autre fraction du gouvernement provisoire devant les élections de trente-quatre représentants, quand la France entière on compte huit cent trente-six, c'est-à-dire près de vingt-six fois davantage?

Il nous semble qu'un tel acte serait le renversement des majorités, et par conséquent tout à fait contraire à la République.

Voici ce que dit à ce sujet l'Assemblée nationale :

Lorsque nous parlions des dissentiments profonds qui divisent les membres du gouvernement provisoire, nos informations étaient exactes. Les querelles intérieures deviennent chaque jour plus vives, plus violentes, et se traduisent souvent en paroles acerbes. Une rupture éclatante serait déjà initiée le public à ces misères gouvernementales, si les plus sages n'avaient compris qu'il était d'un devoir rigoureux d'attendre, sans secousse trop forte, l'Assemblée nationale. A ce grand jour donc l'histoire édifiante et curieuse de ces derniers temps.

Les explications les plus vives ont été échangées dimanche dans le sein du gouvernement provisoire. M. Ledru-Rollin a renouvelé la menace d'un appel au peuple, qu'il avait faite avec plus de succès il y a quelques semaines. Votre appel au peuple est jugé, a-t-on pu lui répondre, les électeurs de Paris réédifieront votre arrêt. Suivant quelques on dit, M. Ledru-Rollin aurait déclaré qu'il acceptait cet arrêt, quel qu'il fût, et qu'il sommait ses collègues d'en faire autant à quoi M. Dupont (de l'Eure) aurait répondu : « Nous avons tous des comptes à rendre, et nous espérons bien que ceux dont le bilan est le plus chargé ne seront pas les premiers à déserter leur poste. »

Je vous ferai grâce des récriminations qui ont été échangées alors, et dont quelques unes sont d'une nature trop délicate pour trouver place ici. Ce que je puis vous dire, c'est que ce qu'on nous dit, avec quelque vraisemblance, est de nature à compromettre bien faiblement la pureté immaculée de la robe blanche des ultra-républicains, et à faire croire que l'aristocratie de la démocratie ne veut pas mieux que l'aristocratie de noblesse ou de fortune qu'elle a remplacés.

Il y a certains individus qui ont pu se procurer jusqu'à six cartes, et déposer par conséquent six votes si cela leur a convenu. Il paraît que dans une seule section du 12^m arrondissement, où 750 électeurs seulement étaient inscrits, il aurait été distribué plus de 1,500 cartes de votants.

L'Assemblée nationale prétend qu'une ou plusieurs lettres du scrutin ont passé la nuit de dimanche à lundi chez M. Ledru-Rollin, au ministère de l'intérieur. Les boîtes y auraient été apportées par une escorte à onze heures du soir, sans qu'on sache à qui a été remis ce dépôt, confié d'ailleurs exclusivement à la vigilance de la garde républicaine. Ce serait là une violation de l'instruction portant que pendant les opérations électorales, les boîtes seraient chaque soir déposées dans les mairies et confiées à la garde nationale.

Nous lisons dans une correspondance de Paris du 25 avril : Dès à présent, quelques résultats non pas définitifs, il est vrai, ont transpiré. Dans le premier, deuxième, troisième arrondissement, le nom de M. de Lamartine paraît être sorti, en tête de toutes les listes, à la presque unanimité. Les noms qui viennent après, sont ceux des anciens députés de Paris, notamment de M. Berger, Vavin et de Exteyrie. Dans les arrondissements de la Seine et du Luxembourg et celle du club des clubs ne paraissent point avoir eu aucun succès.

Beaucoup d'ouvriers n'ont pas voté, et, chose singulière, ceux qui ont fait usage de leur droit ont répugné à nommer des ouvriers, les uns parce qu'ils ne veulent pas les doctrines égalitaires de Lamartine, les autres, il faut le dire, par un sentiment de mépris jalouse, et parce qu'ils ne voulaient pas reconnaître un ouvrier en une position exceptionnelle. Les candidats qui, pour avoir plus de chances, ont fausement pris la qualification d'ouvrier, se sont probablement fait leurs frais. De ce nombre sont M. Thorez, qui a changé sa qualité de journaliste en celle de journaliste, et M. Schmidt, soi-disant ouvrier, qui n'est autre que le maître des requêtes au conseil d'Etat.

Quelques élections des départements ont été connues dès aujourd'hui à Paris. Les vainqueurs sont celles de MM. Odilon Barrot et Lherbette, dans le département de la Seine.

Une autre correspondance de Paris, du 25 avril, que nous avons déjà mentionnée, on fait mille thèmes sur les débats de l'Assemblée nationale.

Des propositions se formulent déjà, même avant qu'il y ait des nominations officielles. On ne va pas s'occuper de la mise en accusation d'une fraction du gouvernement provisoire, pour dilapidation des deniers publics, pour le crédit et l'excitation à la guerre civile. Des députations provinciales se pressent à Paris portant, sous les plus tristes couleurs les résolutions de villes, ou cependant l'esprit national, et les résultats suggèrent aux nationalistes et aux idées d'un retour quelconque vers la monarchie. L'irritation contre les émissaires du ministère de l'intérieur est telle, qu'il a pu pleurer un excellent patriote qui racontait les sottises abominables d'un de ces jacobins. Un membre du gouvernement provisoire, dit-on, qui se qui l'écouterait, c'est que de tels actes n'essent pas créés un nouveau fédéralisme, et ouvert le Midi aux réactions de 1815, de l'Ona parlementaire d'une nouvelle Vendée.

La lutte entre la mairie de Paris et le bonapartisme, entre les députés des ouvriers que préside M. Blanc, et les frères de nos ateliers nationaux continue plus envenimée que jamais. On parle de la main d'une enquête confiée au procureur général sur les faits qui ont précédé la rédaction du règlement auquel M. Blanc a été le principal auteur, et qui est, une fois de plus, l'engagement de franc-maçon, de votes tous ensemble solidaires, et de la mécanique. M. Aug. Portalis aurait répondu à cette demande : Ah ! mon Dieu, nous aurons bien assez de scandales électoraux sans cela.

On lit dans le *Patriote* : Les deux listes des électeurs inscrits sur les listes de Paris ont été déposées hier et avant-hier dans les bureaux électoraux.

D'après des informations que nous sommes fondés à croire exactes, nous pouvons annoncer qu'à l'heure où nous mettons sous presse, le dépouille-

ment des votes présente une majorité considérable en faveur des sept membres du gouvernement provisoire exclus de la liste des candidats émanée du Luxembourg.

On sait du reste que les résultats définitifs des élections parisiennes ne pourront être connus que le 28 ou le 29.

Paris est calme; de forts pelotons de garde nationale veillent sur les mairies, et toutes les précautions ont été prises pour repousser, vigoureusement les tentatives insensées, qui auraient pour but d'enlever les urnes qu'on y a déposés.

Le *National* laisse percer la crainte que le résultat électoral ne soit pas aussi favorable pour la République le 25 avril qu'il l'eût été un mois plus tôt.

Le *Courrier de la Somme* annonce que, d'après les premiers renseignements qu'il a pu obtenir par correspondance, le résultat du scrutin, à Péronne, à Doullens, à Montdidier, à Abbeville, promet d'être favorable au parti modéré.

Il paraît que les abus et le désordre ont été poussés dans la mairie du 12^e arrondissement, jusqu'à un excès qu'on aurait peine à croire, si les faits n'étaient pas constatés par des témoignages irrécusables. Les listes électorales, rédigées au hasard ou peut-être en fraude, n'ont été ni imprimées ni exposées. Les cartes ont été remises à qui en demandait, et sans qu'on s'assurât par aucun moyen de contrôle si la même personne ne s'en faisait pas remettre plusieurs. Les employés chargés d'inscrire les électeurs ont donné la preuve de l'impérialisme et de l'ignorance la plus grossière. L'abus déjà dénoncé par M. Piquet, à savoir l'usage multiple des cartes, dit-on, a été distribué en double et en triple. Quelques électeurs s'en seraient fait remettre jusqu'à six. C'est ce qui résulte de diverses lettres que publie ce matin le *Constitutionnel*. Les citoyens se sont empressés de réclamer contre de pareils désordres par des pétitions qui ont été adressées à M. le maire de Paris. (Débats.)

La *Réforme* a fait le relevé de tous les fonctionnaires publics qui se présentent comme candidats à l'Assemblée nationale dans toute la France. Leur nombre ne s'élève pas à moins de onze cent quarante.

On signale de Marseille un fait qui paraîtrait incroyable en tout autre temps que celui-ci :

Les membres de la chambre de commerce, usant du droit qui appartient à tous les citoyens, s'étaient concertés pour composer une liste des candidats qui leur semblaient être les plus dignes des suffrages de la population.

M. E. Olivier, commissaire du gouvernement, à qui cette liste déplaisait, fit signifier à la chambre de commerce qu'il la cassait, si la liste était maintenue. Ce n'est que sur les énergiques représentations qui lui ont été faites, que M. Olivier a fini par renoncer à ce procédé de pacha.

Après avoir cité l'article du *National*, relatif à l'arrivée d'un commissaire extraordinaire à Alger, article que nous avons reproduit hier, le *Sicote* ajoute :

On nous assure que le général Cavaignac n'a pas donné sa démission; il se serait borné à dire à M. Compu qu'il pouvait s'occuper d'élections, si telle était sa mission spéciale; mais que dans le cas où il se mélerait de l'administration, il les verrait dans le besoin de le faire évacuer immédiatement de la ville.

On ajoute que par un décret rendu aujourd'hui, M. Compu vient d'être révoqué de ses fonctions.

Le *Journaux des Débats* demande, si la loi sur le cautionnement des journaux est ou n'est pas abrogée?

A Paris, dit ce journal, vingt-quatre nouveaux journaux ont paru depuis le 25 février, en se conformant à cette loi. Il est donc évident que la loi n'est pas abrogée, et surtout ne pas en exiger un cautionnement aux anciens journaux, et surtout ne pas en exiger un cautionnement aux nouveaux qui ne plaient pas à MM. les commissaires des départements. Y aurait-il donc aujourd'hui deux classes de journaux, les uns qui seraient soumis rigoureusement à la règle du cautionnement, les autres qui en seraient affranchis par un privilège d'un nouveau genre?

Documents diplomatiques.

Voici la correspondance échangée entre l'ambassade anglaise et le gouvernement espagnol, au sujet des mesures que ce gouvernement a cru devoir adopter dans ces derniers temps, correspondance qui a amené entre les cabinets de Londres et de Madrid le refroidissement dont nous parlions hier. Ces documents sont assez curieux pour être reproduits textuellement. Nous les publions ci-après in extenso, bien que nous les ayons fait connaître en résumé.

No 1. — *Légation anglaise en Espagne.*
Affaires étrangères, 16 mars 1848.

Je vous invite à recommander instamment au gouvernement espagnol l'adoption d'un système légal et constitutionnel. La chute récente du roi des Français et de toute sa famille, et l'expulsion des ministres, doivent apprendre à la cour et au gouvernement espagnol combien est grand le danger auquel on s'expose en essayant de gouverner un pays d'une manière opposée aux sentiments et aux opinions de la nation; et la catastrophe qui vient d'arriver en France peut servir à montrer que même une armée nombreuse et bien disciplinée n'est qu'une défense insuffisante à la couronne, lorsque le système suivi par la couronne n'est pas en harmonie avec le sentiment général du pays.

La reine d'Espagne agirait sagement, dans l'état présent des affaires, en ce moment, si elle fortifiait le gouvernement existant, en désignant les bases sur lesquelles l'administration repose, et en appelant à ses conseils quelques-uns de ces hommes qui possèdent la confiance du parti libéral. J'ai l'honneur, etc. (Signé) PALMERSTON.

No 2. — *Légation anglaise en Espagne.*
Madrid, 7 avril 1848.

Je remets ci-joint à Votre Excellence la copie de quelques remarques que lord Palmerston m'a adressées dernièrement, et je ne puis que vous exprimer tout le désir que j'ai d'approuver que le gouvernement de Sa Majesté catholique juge convenable de revenir sans délai aux formes ordinaires du gouvernement établi en Espagne, et convoquant les cortes et en leur donnant des explications propres à effacer les impressions auxquelles ont donné lieu dans ce pays et au dehors, l'arrestation et l'incarcération apparente de députés citoyens (parmi lesquels se trouvent quelques-uns des membres les plus distingués des cortes), qui, jusqu'à ce moment, n'ont encore été ni jugés, ni accusés d'aucune offense.

Vous Excellence me permettra, j'en suis sûr, de lui rappeler que ce qui est distingué spécialement la sainte de la reine, l'habileté d'avec celle de son royal compétiteur, fut la promesse de la liberté constitutionnelle inscrite sur les bannières de Sa Majesté catholique.

en supposant même que la situation générale de l'Europe et la tendance universelle de l'opinion publique ne prouvaient point jusqu'à l'évidence qu'aujourd'hui les plus fermes garanties du trône d'un souverain se trouvent dans la liberté nationale et dans la justice éclairée qui se dispensent tout aussitôt.

Je saisis cette occasion pour renouveler à V. E. les assurances de ma plus haute considération. Signé, W. L. BYLWEN.
A Son Excellence le duc de Soto-Mayor.

No 3. — *Premier bureau du ministère des affaires étrangères.*
Au palais, le 10 avril 1848.

Monsieur, J'ai reçu hier, après deux jours de retard, une note de Votre Seigneurie, datée du 7 de ce mois, et renfermant copie d'une dépêche de lord Palmerston, du 6 du mois dernier, relative aux affaires intérieures de ce pays. Cette note était déjà connue du gouvernement de Sa Majesté, parce qu'elle avait paru en substance et par anticipation dans un journal de l'opposition, publié à Madrid, sous le titre de *Clamor Público*, lequel, à en juger par ce fait, aurait l'avantage de connaître les dépêches diplomatiques que Votre Seigneurie adresse au gouvernement espagnol avant qu'elles soient parvenues à leur destination. Laisant de côté les commentaires ultérieurs et les inductions que m'offrirait une circonstance aussi grave et aussi significative, je me contenterai de vous dire de quel ton mon devoir me prescrit au sujet des communications que vous me transmettez.

À la date du 16 mars dernier, époque à laquelle lord Palmerston vous envoyait sa dépêche, les Cortes espagnoles tenaient leurs séances; la presse était complètement libre; et le gouvernement de Sa Majesté avait adopté une ligne de conduite pleine de douceur et de conciliation, que ses ennemis et ses adversaires eux-mêmes étaient forcés de reconnaître. Quel motif donna pour engager le ministre des affaires étrangères de Sa Majesté britannique à s'écarter de l'interprétation des sentiments et des opinions de ce pays, et cela avec un ton insolent, lorsqu'il traite à cet égard le gouvernement espagnol d'indépendant et à venir lui reconnaître l'adoption d'une marche qui n'est que celle de l'Espagne, comme si ce n'était point la celle que suit l'Espagne; à se permettre de lui conseiller de modifier les bases de l'administration, et d'admettre dans les conseils de la couronne des hommes appartenant à telle ou telle opinion publique?

Certes, le ministre de S. M. britannique n'est pas, pour une œuvre respectable, le meilleur juge possible du caractère et des habitudes de l'Espagne, d'où naissent l'ordre et les institutions, puisque les étrangers ne prennent point une part active dans la gestion des affaires publiques, et qu'ils n'ont pas à soutenir un parti déterminé. Le cabinet actuel, qui a mérité et qui mérite encore l'entière confiance de la reine et des cortes, et qui, depuis son arrivée au pouvoir, a gouverné conformément à la constitution et aux lois, ce cabinet, dis-je, n'a pu voir dans la plus extrême surprise la lettre typographique de lord Palmerston, celle qui le porte à se mêler de cette façon des affaires intérieures de l'Espagne, et à s'appuyer sur des dates inexactes ou équivoques, et dont la qualification ne peut, en aucun cas, être de sa compétence.

Le gouvernement avait beaucoup à dire pour justifier complètement sa conduite passée et présente; mais il ne se croit obligé de le faire qu'à l'égard de sa souveraineté et des cortes, mais nullement à l'instigation d'une influence étrangère qui, par cela seul qu'elle l'exige, commettrait une offense à la dignité du gouvernement et à l'indépendance de la nation. Tous les partis légaux en Espagne gouverneront unanimement une préention aussi humiliante, et le gouvernement espagnol, en le faisant aujourd'hui, est sans aucun doute le représentant légitime de l'opinion générale du pays. Que dit lord Palmerston, que dit Votre Seigneurie elle-même, si de gouvernement espagnol le méfait de juger les actes administratifs du cabinet britannique, et lui recommandant une modification dans le régime de l'Etat, ou s'il lui conseillait d'adopter des mesures plus libérales pour alléger le sort affreux de la population ?

Que dirait-il, si le représentant de Sa Majesté catholique à Londres, se voyait de qualifier ainsi durement que votre seigneurie se permet de le faire, les mesures exceptionnelles de répression que prépare le gouvernement anglais contre l'agression qui le menace au milieu de ses propres Etats? Que dirait-il, si le gouvernement espagnol réclamait, au nom de l'humanité, pour l'égard et de justice en faveur des malheureux peuples de l'Asie? Que dirait-il enfin, si on lui rappelait que les derniers événements du continent ont été une salutaire leçon à tous les gouvernements, sans exception la Grande-Bretagne, et que, non content d'un droit abandonner l'administration de l'Etat à l'homme habile qui, après avoir consulté l'opinion générale de son pays, est le plus apte à gouverner, il se permettrait de conseiller à la couronne de l'Europe? Il dirait ce que le gouvernement espagnol a le droit de dire maintenant: qu'il ne reconnaît à aucune puissance le pouvoir ou la faculté de lui présenter des observations qui le repoussent comme offensantes pour la dignité d'une nation libre et indépendante.

Amis des justifications qui conviennent à la noblesse espagnole et à tout gouvernement qui se respecte, le cabinet de S. M. ne peut s'empêcher de protester de la manière la plus énergique contre le contenu des dépêches de lord Palmerston et de Votre Seigneurie; et, considérant qu'il ne peut les garder sans manquer à sa dignité, il vous les renvoie ci-jointes; et il déclare en même temps que si, au lieu d'être adressées à Votre Seigneurie et courtes, dans ses communications officielles, des points relatifs au droit international et afférents à sa haute mission, et que, voulant en sortir, elle se mélerait des affaires particulières et privées du gouvernement espagnol, il ne trouverait dans la fiabilité des communications qu'il renvoie pas de motifs pour les contester.

Approuvé, etc. Le secrétaire d'Etat des affaires étrangères, le duc de Soto-Mayor.

Cours des Fonds Publics

Bourse d'Amsterdam, du 26 Avril.

	PREVIOUS COURSE	COURSE	PREVIOUS COURSE	COURSE
	100/100	100/100	100/100	100/100
Dette active	39 1/2	40 1/2	40 1/2	40 1/2
Ditto ditto	45 1/2	46 1/2	46 1/2	46 1/2
Ditto en liquidation	3	3	3	3
Ditto ditto	60	61	61	61
Ditto des Indes	59 1/2	60	60	60
Syndicat	59	—	—	—

Pays-Bas. Société de Commerce. 4 1/2. Act. de la Comp. de Harlem. 4 1/2. Chemin de fer du Rhin. 4 1/2. Act. du chemin de fer hollandais. 4 1/2. Oblig. Hope & C. 1790 & 1816. 5 1/2. Ditto ditto. 1822 & 1828. 5 1/2. Intérêt au Grand-Livre. 6. Intérêt au ditto. 6. Ditto Intérêts 1831 & 1835. 5. Emprunt de 1840. 4. Id. chez Stieglitz et Comp. 4. Passive. Dette différée à Paris. 2 1/2. Deferred. 5. Ardoin. 5. Ditto Intérêt à 6 m. 3. Compagnie Ardoin. 6. Obligations Goll. & Comp. 5. Ditto métalliques. 5. Ditto ditto. 2 1/2. Associations au Grand-Livre. 3. Actions 1836. 3. Emprunt à Londres 1839. 3. Id. Id. 1843. 3. Obligations à Londres. 3.

Russie. Bourse de Paris, du 25 Avril.

	PREVIOUS COURSE	COURSE	PREVIOUS COURSE	COURSE
	100/100	100/100	100/100	100/100
5 1/2 % France	62 1/2	62 1/2	62 1/2	62 1/2
3 %	41 1/2	41 1/2	41 1/2	41 1/2

Bourse d'Anvers, du 26 Avril.

	PREVIOUS COURSE	COURSE	PREVIOUS COURSE	COURSE
	100/100	100/100	100/100	100/100
Métalliques, 5 1/2 %	—	—	—	—
Passive 5 %	—	—	—	—

À LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, Sous.